



Séminaire PAPI-ERC - 30 sept et 1 oct 2021

Philippe GOETGHEBEUR

Direction des Interventions: Chef du Service des Espaces Naturels et Agricoles

Restauration de cours d'eau (DCE)

Gestion des inondations (Directive Inondation)

Un constat

- L'hydromorphologie = une cause de risque de non atteinte du Bon Etat
- Conséquence d'anciennes interventions réalisées au titre de la lutte contre les inondations
- Un héritage qui appelle aujourd'hui des actions de restauration/renaturation considérables pour recouvrer/atteindre le Bon Etat des masses d'eau



La mise en cohérence des actions prévues au titre de la politique de gestion du risque inondation et de la politique de l'eau apparaît comme une nécessité



Des analogies et des synergies existent entre ces deux politiques

- outils
- échelles d'intervention
- gouvernance et MOA

Les crues sont des phénomènes naturels ...

Des inconvénients

- destruction des biens
- perturbation des réseaux
- risque pour les personnes et les biens

Des avantages

- maintenir certaines frayères fonctionnelles ;
- permettent le stockage et l'infiltration de l'eau
- elles créent des bras secondaires
- Elles peuvent constituer des habitats spécifiques et riches dans les lits majeurs, comme par exemple les forêts rhénanes
- Etc.



Pour limiter les inconvénients des crues, le principe de prévention par la mise en œuvre d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau doit être appliqué

En ce sens l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est positionnée dès le 9eme programme sur l'accompagnement des opérations mixtes « inondations/ milieux »

Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Un volet « Prévention des risques liés aux inondations et aux coulées de boue »

Des travaux permettant à la fois de répondre à la gestion des inondations et contribuant à l'atteinte du bon état...

- intervenir sur les causes des inondations
- réduire les risques et les aléas et préserver/restaurer les milieux naturels
- apporter une réponse adaptée à la hauteur des enjeux hydrauliques
- s'inscrire dans un programme global intégrant les enjeux de préservation et de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques

Eviter le tout digue !

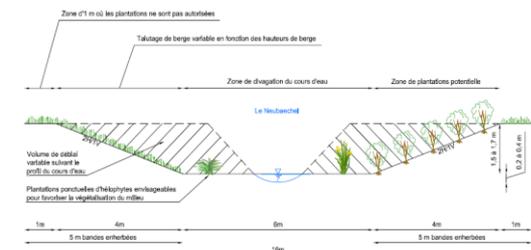
Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

- une politique d'intervention « diffuse »:**
 Programmes globaux de préservation/restauration des cours d'eau et zones humides jouant également un rôle pour la gestion des inondations (reconstitution de bras, plantations, sinuosité,...)
- une politique d'intervention « directe »**
 Opérations visant la régulation hydraulique par des aménagements intégrant les enjeux écologiques ...en **recherchant des opérations mixtes développant une stratégie ambitieuse : gestion hydraulique / amélioration écologique**



Opérations non éligibles:

Actions de protections localisées des biens et des personnes : digues latérales, construction de murs de protection...



Un accompagnement des maîtres d'ouvrage

Les études, *une démarche globale, hydraulique et écologique, à l'échelle d'un bassin versant:*

- Un taux de référence fixé à 70%
- Un accompagnement à la structuration et à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI jusqu'à 80%

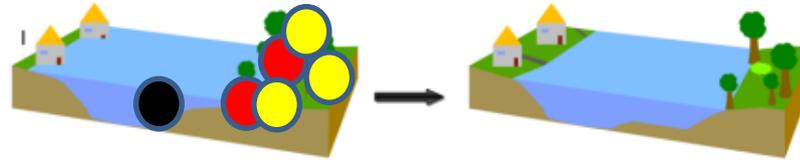
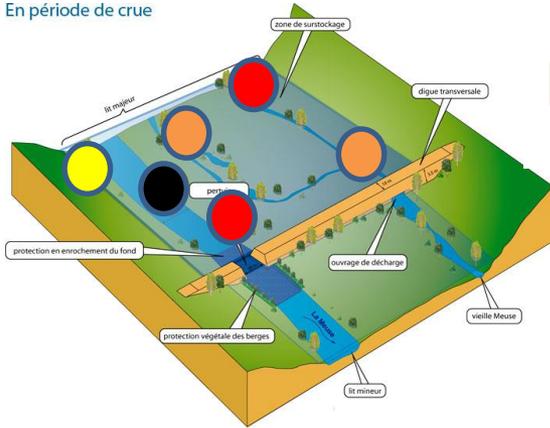
Les travaux *au sein de programmes globaux, à l'échelle du bassin versant, pour gérer les problématiques hydrauliques en limitant au maximum les impacts sur les milieux naturels et en contribuant à l'amélioration du fonctionnement de ces milieux:*

- les actions rustiques et diffuses sur les bassins versants (hydraulique douce: haies, zones tampons, etc.): taux majoré à 80% (40% taux de référence de l'aide pour les aménagements éligibles visant la prévention des risques / opérations ponctuelles)
- les aménagements hydrauliques « lourds » (ZRDC): taux maximum de référence de 40%

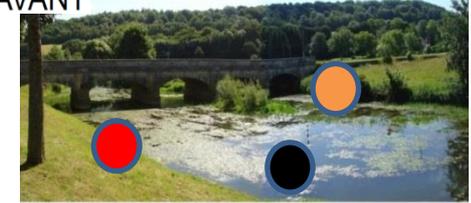
Travaux de protection rapprochée des biens et des personnes non éligibles

Les études « environnementales » et espèces protégées... Gérer la séquence ERC sur les projets...

En période de crue



Créations de lits mineurs d'étiage
AVANT



APRES



Quels impacts des travaux? Eviter – Réduire – Compenser les impacts...

→ Un soutien de l'Agence pour accompagner, le plus à l'amont possible, les études dédiées permettant de cibler les sujets et les actions d'adaptations, d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi à mettre en œuvre.

Un accompagnement des maîtres d'ouvrage

Un travail en cours AERM/DREAL/OFB depuis 1an pour accompagner les maîtres d'ouvrages pour améliorer la gestion de ces problématiques sur la base des possibilités d'assouplissement de réglementation pour les projets de renaturation:

- Travail en amont en associant les services;
- Guides et méthodologies claires permettant d'anticiper et de simplifier pour les projets de renaturation;
- Un travail par étape tranche de travaux par tranche de travaux pour le volet espèces;
- Une priorité aux études biblio à compléter sur les secteurs à enjeux;
- Des lignes directrices pour construire les cahiers des charges...
- De premiers éléments à sortir cet automne...
- Dans tous les cas un accompagnement de l'agence sur ces étapes.



Coordination, communication, sensibilisation

Des besoins de coordination/partage avec les services de l'Etat :

- réunions bilatérales avec les DREAL (coordination globale, pour la gestion des dossiers PAPI notamment)
- présences combinées DREAL (DDT) / AERM dans les comités de pilotage des projets

Des besoins d'animation locale :

- développement de moyens humains dédiés ciblés sur la logique d'approche combinée gestion hydraulique / écologique
- Soutien à la mise en œuvre de postes de chargés de missions « bassins versants » (compétences hydromorphologie et hydraulique) ...

Des réseaux à développer

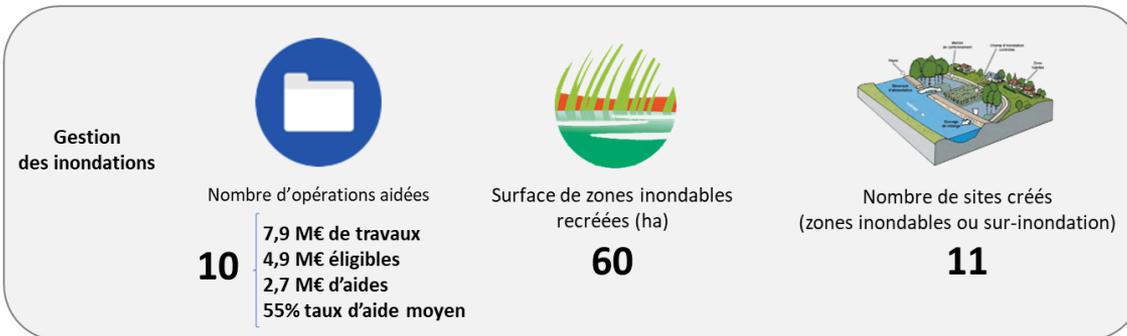
Bilan de la politique en faveur de la prévention des inondations



Un bilan sur la base d'indicateurs physiques spécifiques ou en prenant en compte l'ensemble du dispositif « restauration des milieux »

Bilan de la politique en faveur de la prévention des inondations

10^e programme 2013-2018



11^e programme - années 2019 et 2020



10^e programme 2013-2018



302 opérations aidées

- 56 M€ de travaux
- 49 M€ éligibles
- 30 M€ d'aides
- 60% taux d'aide moyen

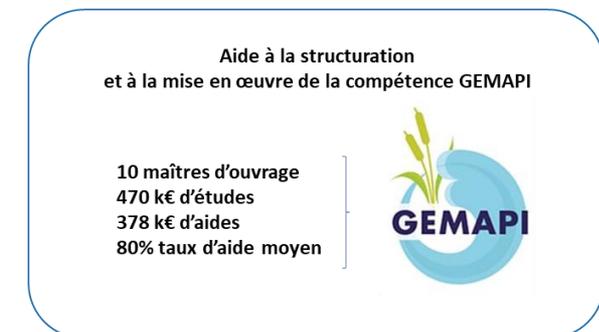
11^e programme - années 2019 et 2020



72 opérations aidées

- 14 M€ de travaux
- 12 M€ éligibles
- 9 M€ d'aides
- 75% taux d'aide moyen

Depuis le 10^e programme





**Exemple d'intervention de l'agence sur des programmes
« mixtes » Gemapi Papi:
Le programme d'aménagements Hydrauliques et
Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA)**

Philippe GOETGHEBEUR

Direction des Aides et de l'Action Territoriale

L'agence partenaire des programmes « mixtes » Gemapi et signataire des Papi:

- ❖ Des programmes équilibrés intégrant un axe 8 « Gema » au bon niveau des ambitions de renaturation des cours d'eau (programmes prioritaires du PdM – PAOT) – Aide jusqu'à 80%;
- ❖ Une intervention de l'agence pour compléter les plans de financement sur les actions PI à fort lien avec les volets « milieux » (reconstitution et gains de zones inondables, ZRDC intégrant des actions « biodiversité » et à impact limité sur les milieux;
- ❖ Un soutien à l'animation essentiellement sur les volets « Gema »;
- ❖ Une aide à la structuration des MO « Gemapiens ».

Projet HEBMA

Hydraulique

- **Crue décembre 2001** = 300 communes et 2 500 habitants impactés
- Également : **octobre 2006, décembre 2011** et « petites » crues régulières en hiver

Un programme d'ampleur « mixte » alliant protection contre les inondations mais aussi renaturation de milieux. Travaux intégrés au Papi Meuse et inscrits au CPIER Meuse.

Des milieux fortement dégradés (mauvais état DCE et priorités PAOT) en lien avec les rectifications/recalibrages /élargissements / suppressions des ripisylves et banalisations généralisées (travaux hydrauliques des années 50-60).



Fin des travaux 2023

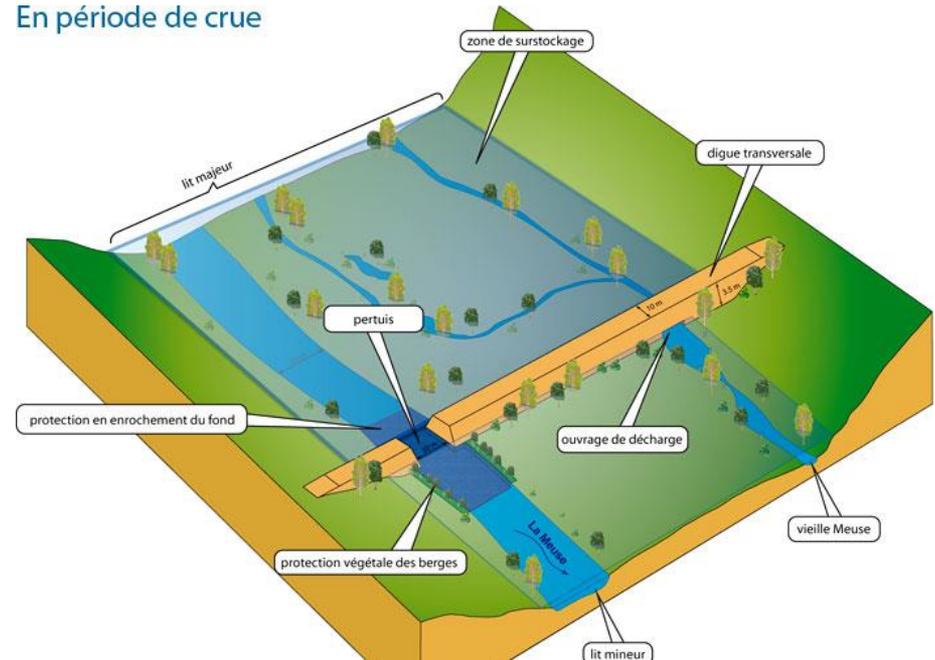
2023

Projet HEBMA : Propositions de travaux hydrauliques

Création de zones de surstockage



En période de crue

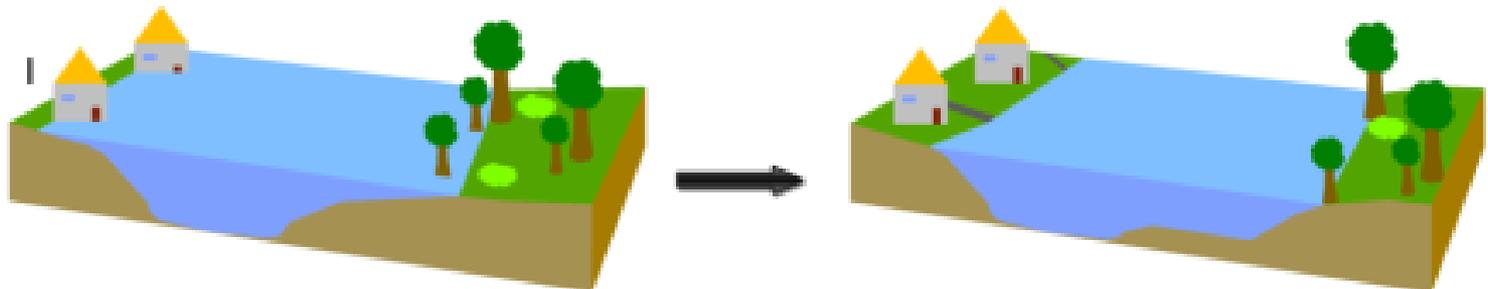


Projet HEBMA : Propositions de travaux hydrauliques

Protections localisées

par décaissement du lit majeur

- Protections localisées = alternatives intéressantes aux digues/murets habituellement mis en œuvre
- → participent à la restauration écologique sur des cours d'eau altérés en favorisant les connexions avec les rives



Projet HEBMA : Propositions de travaux de restauration

Restauration de la continuité écologique

AVANT



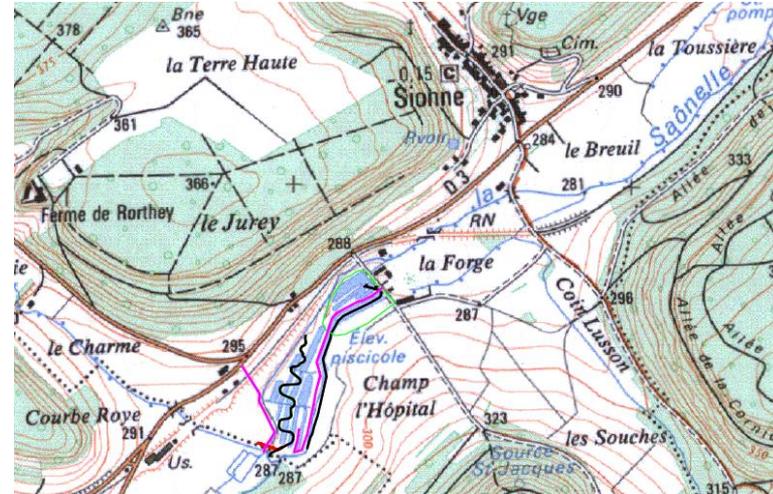
APRES



Diversification des écoulements



Reméandrage



Créations de lits mineurs d'étiage

AVANT

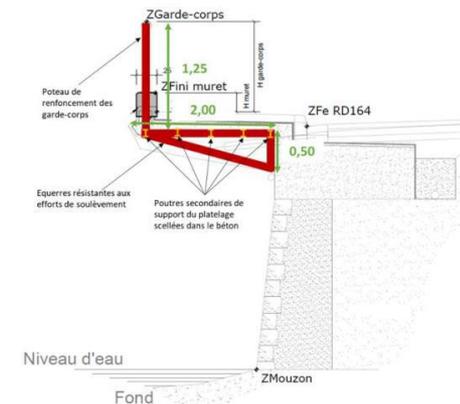
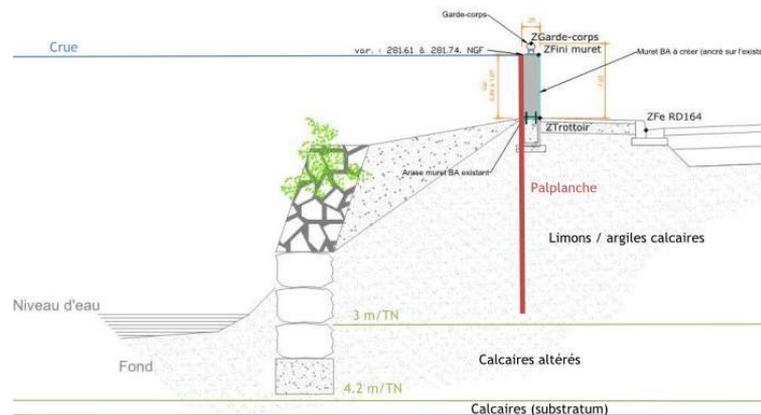
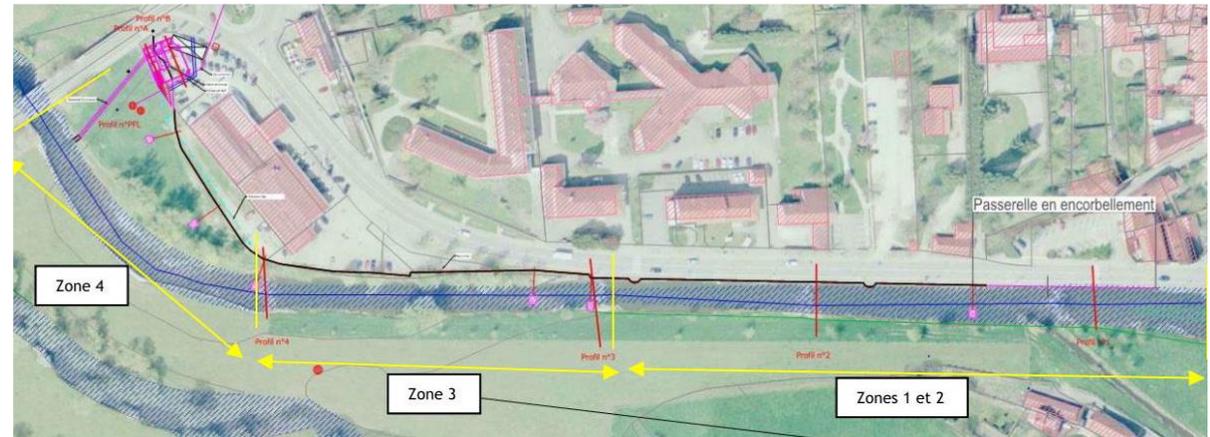
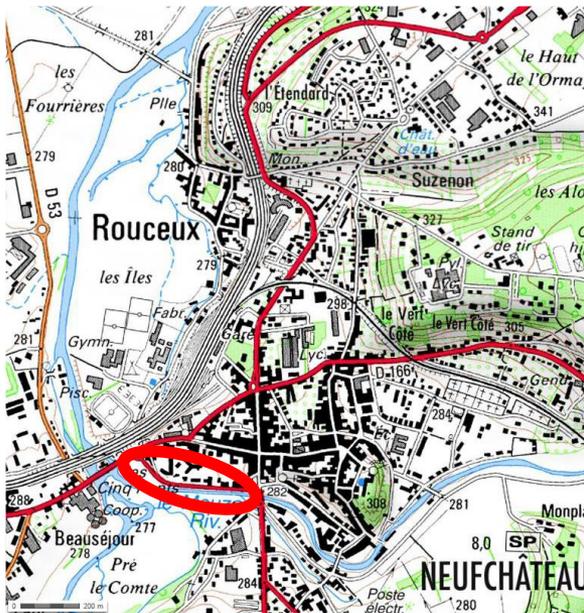


APRES



HEBMA : Protections localisées

Mur de protection à Neufchâteau (Quai Jean Moulin)



- Aménagement strictement hydraulique pour la protection des personnes et des biens en zone urbaine (sans plus-value écologique)
- NON ELIGIBLE

HEBMA : 2020, année décisive

Depuis le dépôt du dossier en 2018, **difficultés pour faire aboutir la procédure réglementaire** d'autorisation environnementale : plusieurs avis défavorables dont Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) début 2020 et demande de compléments des services instructeurs, en particulier concernant les **espèces protégées**

→ Des prestations d'études complémentaires engagées entre 2018 et 2020 + lancement du suivi écologique état initial avant travaux

♦ Avis **favorable** et **unanime** de la commission d'enquête notifié le 8 septembre 2020



- DUP
- Autorisation environnementale
- DIG
- Servitude d'utilité publique



♦ CODERST Vosges : 6 octobre → avis favorable

♦ CODERST Haute-Marne : 8 octobre → avis favorable

♦ Arrêté préfectoral **délivré** le 27 octobre 2020 par signature conjointe des Préfets de la Haute-Marne et des Vosges



Projet HEBMA : Les financements...

Plan de financement validé pour les travaux
suite au tour de table de début 2019

<i>Partenaires</i>	<i>Financements</i>	<i>%</i>
Etat (FPRNM)	4 939 308 €	27 %
AERM	6 406 642 €	35 %
FEDER Champagne-Ardennes	1 828 500 €	10 %
FEDER Lorraine- Biodiversité	1 462 800 €	8 %
Région Grand-Est	1 828 500 €	10 %
CC Ouest Vosgien	857 469 €	4,7 %
CC Terre d'Eau	56 781 €	0,3 %
Conseil départemental des Vosges	920 000 €	5 %
Total (HT)	18 300 000 €	100 %

Avis favorable de la CAF sur financement à hauteur de 35 %, au vu :

- du rééquilibrage des contributions
- du niveau d'ambition du projet
- Inscription CPIER MEUSE (déplafonnement)

Attributions définitives sur demandes de financements après autorisations administratives et bouclage projet.



Dossier de travaux présenté pour une première aide à la Caf de juillet 2021.